



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :
M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie,
des finances et de l'intégration sociale
☎ 032 886 43 99 📞 078 892 14 16

Une signature pour mieux valoriser les qualités naturelles du Val-de-Travers

Donner une meilleure image de Val-de-Travers à l'extérieur en mettant davantage en valeur ses nombreux atouts. Tel est l'objectif du crédit d'un million de francs pour la promotion démographique et économique de la commune, voté en 2012 par le Conseil général.

Progressivement mis en œuvre, ce crédit débouche aujourd'hui sur l'adoption d'une signature pour la région, arrêtée sur proposition d'un groupe de travail constitué de représentants des milieux politiques, économiques, touristiques et citoyens. Celui-ci a travaillé sous la conduite d'une agence de communication spécialisée dans les questions d'image. Ajoutons encore en guise d'introduction que les réflexions ont également été nourries par les résultats des enquêtes menées dernièrement par la Haute école de gestion Arc.

La signature est la suivante :

Le Val-de-Travers

Qualités naturelles

Pourquoi une signature ? Certaines collectivités publiques ont en effet fait le choix d'un logo. Si celui-ci peut s'avérer percutant, il peut aussi se confronter à plusieurs obstacles : celui du goût (difficile de plaire à tout le monde), des modes ou encore de la difficile cohabitation avec des marques disposant déjà de leur propre logo.

Une signature permet à l'inverse de porter davantage l'attention sur le fond, l'enjeu n'étant pas tant de lui donner une force graphique que de l'imposer dans les faits. La signature a aussi pour elle l'avantage d'une certaine modestie, à laquelle la région n'est pas insensible.



Ainsi que le déterminant l'indique, la signature déborde du cadre communal. Les réflexions menées par le groupe de travail ont montré que si l'objectif est de mieux faire connaître Val-de-Travers, le respect des limites communales n'avait, ici, que peu d'importance.

En effet, l'élément sur lequel nous pouvons nous appuyer est avant tout « le » Val-de-Travers. Ce « le » permet d'imposer la région comme une marque qui, dans ses grandes lignes et dans ses principales qualités, se décline d'une même façon que l'on parle de Val-de-Travers, des Verrières ou de La Côte-aux-Fées. Partageant cette vision régionale, le Conseil communal de Val-de-Travers a ainsi proposé aux deux communes voisines de s'inscrire dans une démarche partagée, ce qu'elles ont accepté.

Quant au choix de la signature elle-même, on l'oublie parfois à y vivre, mais la région regorge de qualités dont elle peut se prévaloir naturellement. Paysage, patrimoine bâti, vie locale et associative, infrastructures, relations humaines : les enquêtes de la HEG-Arc l'ont bien montré, les raisons qui contribuent au fort taux de satisfaction de ses habitants envers la commune ne manquent pas... Même la gestion de la commune et la qualité de ses services y étaient relevées !

Ainsi ces qualités dont le Val-de-Travers peut se prévaloir sont suffisamment fortes et... naturelles pour y asseoir l'identité de la région.

Cette signature désormais révélée, il s'agira ensuite de la concrétiser graphiquement. Raison pour laquelle un concours a été lancé, ouvert aux agences de graphisme régionales, dont le résultat sera dévoilé début décembre.

La signature trouvera dès janvier 2016 une première application dans la nouvelle version de la page d'information communale publiée dans le Courrier du Val-de-Travers. Cette page, voulue plus attractive qu'aujourd'hui, comportera en outre une illustration valorisant ces qualités naturelles, pour laquelle un concours, de photos cette fois, est lancé ce jour (détail en annexe).

Resteront ensuite également à préciser les critères d'application de la signature par des partenaires privés, portant eux aussi ces qualités naturelles dont les habitants et les acteurs du Val-de-Travers peuvent être fiers.

Val-de-Travers, le 24 septembre 2015
LE CONSEIL COMMUNAL



Concours de photos

Les qualités paysagères du Val-de-Travers

Dans le cadre de la mise en œuvre de la signature *Le Val-de-Travers. Qualités naturelles*, la Commune de Val-de-Travers ouvre un concours à tous les photographes, professionnels ou amateurs, domiciliés dans le district.

Il s'agit de proposer un concept pour une série d'une vingtaine de photos qui paraîtra dans le *Courrier du Val-de-Travers Hebdo*, tout au long de l'année 2016, dans la future page d'informations communales bimensuelle.

Cette première série aura pour thème les qualités naturelles de la région sous l'angle paysager. Le concept devra être présenté de façon rédigée et accompagné d'un minimum de deux premières photos. Les photos seront impérativement d'un format carré et transmises de façon numérique. Elles seront publiées en noir et blanc et, si leur auteur le souhaite, elles pourront l'être également en couleur sur le site internet de la commune.

La première publication est prévue le jeudi 7 janvier 2016. Les photos pourront être remises à la commune tout au long de l'année, selon des échéances restant à préciser.

Les dossiers de candidature sont à adresser à la chancellerie communale jusqu'au vendredi 23 octobre 2015. Le choix de la série sera effectué courant novembre par le Conseil communal de Val-de-Travers, dont la décision ne pourra donner lieu à aucune contestation. Un montant forfaitaire de 6'000 francs sera remis en plusieurs tranches au photographe lauréat.

Le Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale reste à disposition des personnes intéressées pour tout complément d'information.

Val-de-Travers, le 24 septembre 2015

LE CONSEIL COMMUNAL

